

CONTRAT DE LOCATION :

RAINUREUSE REX 150DX

Entre les soussignés :

Société : **FOCUS INDUSTRIE, ZI Avenue des Nations Unies BP 103 - 59270 BAILLEUL**

propriétaire du matériel,

et la société :

située à :

emprunteur du matériel,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Le propriétaire loue le matériel suivant au preneur,

DÉSIGNATION

Rainureuse REX 150DX

ÉQUIPEMENT

La rainureuse est louée avec un coffret pour rainurage 1"1/4 à 1"1/2, 2 à 6" et 8 à 12 ", plus 4 pieds démontables.

DURÉE DE LOCATION

La présente location est consentie pour une durée de à compter du pour se terminer le

TARIF

Le montant de la location est de **200 € HT la semaine, prix départ. Transport retour à la charge du preneur.**
Toute semaine entamée est due.

Z.I. - Avenue des Nations Unies
B.P. 103 F - 59270 Bailleul
Tél. : 33 (0)328 503 200
Fax : 33 (0)328 503 201
www.focus-industrie.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES

Le matériel est testé avant départ, ce qui implique pour le preneur qu'il accepte le parfait état de fonctionnement de celui-ci.

Quelles que soient les modalités de transport et/ou de montage, le preneur est responsable du matériel dès que celui-ci est expédié. Le preneur qui transporte le matériel lui-même s'engage à le faire dans les meilleures conditions.

Il est conseillé au preneur d'assurer tous risques le matériel loué (vandalisme, catastrophes naturelles, dégâts corporels et matériels...). Toutes taxes, charges, autorisations, assurances, etc.... éventuelles sont à la charge du preneur.

Le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel (documentation fournie), il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le preneur certifie connaître toutes les mises en gardes de sécurité, les risques et précautions à prendre relatifs à l'utilisation du matériel loué par le biais de ce présent contrat.

En aucun cas le propriétaire ne pourra être tenu pour responsable de tous dommages corporels ou matériels résultant de l'utilisation de son matériel par le preneur ayant accepté le parfait état de fonctionnement du matériel par la signature du présent contrat.

L'installation électrique utilisée pour l'alimentation du matériel est censée être aux normes et fiable, tous dégâts subis par le matériel suite à une défaillance électrique seront à charge du preneur. La tension d'utilisation est de 230 V / 50 Hz.

Le matériel restitué sera testé par le propriétaire. Toute défektivité, irrégularité, ou usure exagérée par rapport à l'utilisation spécifiée, constatées lors de ce contrôle sont à la charge du preneur. Si un élément manque au matériel loué (rainureuse ou accessoires), **la location continue et sera facturée 200 € HT la semaine jusqu'à sa restitution totale.**

La location de la rainureuse prendra effet à réception du chèque de caution de 4000€ HT(non encaissé).

Le matériel devant subir une réparation, sera réparé par nos soins et facturé au preneur. Tout élément manquant au retour, n'étant pas restitué dans un délai de 15 jours sera considéré comme perdu ou détruit et donc facturé au preneur.

Fait à , le

Signature du propriétaire

Signature du preneur

Z.I. - Avenue des Nations Unies
B.P. 103 F - 59270 Bailleul
Tél. : 33 (0)328 503 200
Fax : 33 (0)328 503 201
www.focus-industrie.fr